Chronique

VIA DEI TRIONFI

Rome, février 1934.

Le 28 octobre est à Rome une date rituelle. C'est ce jour-là qu'en 1932 M. Mussolini a inauguré la via del Impero. C'est ce jour-là encore qu'en 1933 le roi a passé en revue les décorés de guerre sur la via dei Trionfi. Je viens, dans le silence de midi, de parcourir cette avenue antique et nouvelle, ouverte depuis deux mois, large espace jalonné de jeunes arbres, une des plus solennelles parmi les rues romaines.

Ces lignes, on le pense bien, ne sont pas écrites pour les archéologues; mais quelque lecteur, se souvenant d'être allé à Rome, et revoyant dans son esprit la ruine immense du Colisée et le mouvement tournant de ses arcades, sera peut-être curieux de savoir quel paysage est né de l'extraordinaire déblayement poursuivi là depuis dix ans. Si les premiers projets de libération des forums datent de 1911 et sont l'œuvre de Corrado Ricci, qui préside encore à ces travaux, les premiers coups de pioche ont été donnés, par la volonté expresse du Duce, en mars 1924.

Comment décrire ce paysage nouveau? Il y avait là, il y a dix ans, une ville entassée, des maisons pressées qui gravissaient un sol formé du décombre des siècles : tout le mouvement moderne, rues, tramways, magasins, superposé à l'autre cité, enfouie, invisible, inconnue, endormie dans sa cendre. Çà et là, par une « fenêtre », comme disent les géologues, par un trou pratiqué dans le sol moderne, on apercevait, comme au fond d'une fosse, un étroit fragment de sol antique, un dallage déblayé, des bases, des colonnes. Le forum de Trajan était une de ces excavations, pareilles à celles qu'on ouvre pour y élever une maison. Le forum d'Auguste, moins visible encore, était enterré sous une rue, la via Bonella. Mais la muraille qui le fermait du côté de Suburre sortait de terre, et dans cette muraille un arc, sous lequel passait le trafic moderne. Du forum de César, on ne reconnaissait que quelques vestiges de boutiques.

De toutes ces fosses, la plus grande était le Forum proprement dit, celui de la République. Mais qu'il semblait petit encore, avec tous ces monuments entassés, et, çà et là, des colonnes debout, ruines survivantes parmi les ruines mortes ! Un voyageur qui avait vu Rome et qui, à Athènes, gravissait l'Acropole, était saisi de la vaste solitude et de l'air de grandeur de la citadelle athénienne. Le forum romain semblait dans son souvenir un jouet d'archéologue. Je dois dire qu'aujourd'hui l'impression est renversée. Rome reprend son rang. L'enfilade démesurée des places dégagées, la plaine de pierre étendue de toutes parts, la grande cité morte couchée sous le ciel bleu, la scorie des temps remplacée par le vide, tout cela fait une impression solennelle et digne de la majesté romaine. La « Ville » entre les villes est vraiment sous nos yeux. Nous avons le sentiment d'errer dans ses débris au lendemain de sa destruction.

Ce nettoyage grandiose est évidemment payé cher. Il y a plus de trente ans, comme j'étalais sans réserve l'enthousiasme d'un premier voyage, Emile Gebhart haussa les épaules. « Vous parlez du Forum, dit-il; c'est le Campo Vaccino qu'il fallait voir. » Le Campo Vaccino, c'est-à-dire le forum encore intact, un vague pâturage, des troupeaux errants parmi des marbres brisés, sa molle acanthe recouvrant sa sœur de pierre et, la nuit, sur ce désert mal famé, la lumière de la lune entre les colonnes du temple des Dioscures. Voilà ce qu'il avait vu, il y a maintenant soixante-dix ou quatre-vingts ans. Et l'on a envie de parler comme il parlait, de pleurer ce mélange unique de ruines dramatiques et de vie familière, d'humble existence et de passé illustre, qui était le caractère de Rome.

Ce serait un tort, sans doute. Il ne faut pas trop relire, pour sublime qu'elle soit, la lettre de Chateaubriand sur la campagne romaine. Le temps n'est plus des motifs d'aquarelle. Les hommes de cette époque-ci ne s'émeuvent plus devant un pin parasol tendant sa corbeille verte entre les murs du palais des Césars. C'est une génération positive, claire, sportive, enfin une génération sacrifiée. Une race reviendra sans doute, encline de nouveau à méditer sur les ombres de l'histoire et les grands décors des sépulcres. Peut-être même lui aurons-nous préparé de nouvelles ruines. Mais aujourd'hui, trêve de romantisme. Il s'agissait, pour M. Mussolini, de faire comprendre à nos regards la grandeur du peuple qui a étendu son empire sur tous les autres. Et la vue qu'il nous a ménagée du passé est un spectacle magnifique.

Je vois encore, il y a deux ans, le gouverneur de Rome, le prince Boncompagni Ludovisi, de la fenêtre de son bureau du Capitole, montrer au loin le Colisée par-dessus le Forum et expliquer avec éloquence la signification qu'aurait une large avenue tirée de l'un à l'autre. Là la Rome chrétienne, l'arène où les martyrs ont confessé la foi. Ici la Rome antique imposant au monde la paix universelle. Quel héritage pour la troisième Rome ! Quelques mois plus tard, ce trait d'union était tracé entre les deux plus grandes idées de l'Occident. C'est la via del Impero.

On en a trop parlé pour qu'il soit besoin de la décrire. Imaginez seulement, s'étendant au loin sur la gauche, les forums impériaux dégagés et rejoints : le forum d'Auguste avec le parvis imposant et les colonnes du temple de Mars vengeur; le marché de Trajan développant les arcades et les fenêtres superposées de son haut hémicycle; un long cimetière des monuments rompus, dont le plan étonne encore, et dont le premier, à nos pieds, sur notre droite, est le forum de César. Plus loin, encore à droite, le forum romain, un paysage de marbres blessés, à demi relevés, ayant pour mur de fond la colline du Palatin.

Mais un obstacle barrait la route à la voie de l'Empire. C'était une sorte de bloc, formé à droite par cet édifice énorme, d'un jaune agressif, fait de trois chambres voûtées en berceau, hautes de vingt-quatre mètres, larges de vingt, profondes de dix-sept, qu'on appelle la basilique de Constantin. A cet édifice était adossée une colline de terre en partie rapportée, qui, s'étendant vers la gauche, portait un palais élevé par un Médicis. En somme un formidable verrou de terre et de pierre. En déblayant, on a trouvé une rue antique qui se glissait entre la basilique et un mur de soutènement. Mais cette rue était trop étroite pour être utilisée. Après l'avoir vidée, on a fait passer la via del Impero plus à gauche, en taillant à plein dans la colline. Le Colisée était maintenant tout près, mais masqué par une dernière hauteur, la Velia. Ces buttes romaines sont faites de sable. On a coupé la Velia, et dans ce creusement on a mis au jour un éléphant fossile. La nouvelle rue, dans le paysage aplani, a enfin atteint le Colisée. Nos yeux ne sont pas encore bien habitués à tout ce nivellement, et les monuments dégagés ont un peu l'air d'être déshabillés. Mais nos neveux seront d'un autre sentiment et ne verront plus que la pureté du décor.

Ce sont là les travaux de 1932. Ceux de 1933 commencent juste où ceux-ci s'arrêtent. Le Colisée, élevé sur l'emplacement d'un lac des jardins de Néron, était dans l'antiquité environné d'une vaste place. Cet espace est aujourd'hui reconstitué, et l'on peut voir non loin de l'amphithéâtre une ruine conique qui est une ancienne fontaine, la Meta Sudans, et près de là un arc de triomphe qui est celui de Constantin. Sous un beau ciel d'hiver, à la tiédeur de midi, tout ce décor est vide. Un garde à cheval, de ceux que le peuple appelle « Marc-Aurèle », comme la statue du Capitole, s'en va lentement. De vieux petits fiacres à la romaine stationnent près des monuments des Césars.

C'était ici un des points les plus animés de la Rome antique. La voie rouverte sous le nom de rue des Triomphes, et qui commence à l'arc de Constantin, conduisait, entre le Palatin et le Cœlius, au Circus Maximus; là, bifurquaient la via Appia et la via Ostiensis. La vieille topographie se reconnaît encore aujourd'hui aisément. Voici en effet à droite les pentes du Palatin, avec des ruines récemment isolées par M. Bartoli; à gauche le Cœlius, sur lequel s'élève une école fasciste. Devant nous, la nouvelle rue se prolonge pendant quelques centaines de mètres, ensoleillée et muette. En réalité elle n'est encore qu'une amorce. Comme la voie antique, elle ira rejoindre le Circus Maximus, qu'on débarrasse en ce moment des usines et des bâtiments parasites; là se rouvrira la double route à la mer, vers Ostie et vers Naples. Maintenant, comme hier, il y a à cette place un des points vitaux de Rome.

Cependant, à droite du Palatin, dans la grande étendue déserte qui s'étend entre ce mont et la haute *cella* isolée qui reste du temple de Vénus et de Rome, une route pavée s'éloigne de nous en gravissant une pente. C'est une chaussée quelconque, qui passe en tranchée entre deux levées de terre. Elle aboutit à une crête, qui ferme la vue. Mais sur cette crête, on distingue un arc à une seule ouverture. Comment ne pas reconnaître l'arc de Titus? Et aussitôt tout s'anime. Cette voie aujourd'hui sans promeneurs, les triomphateurs la suivaient. Et quand ils avaient atteint cette crête, ils découvraient tout à coup ce qui nous est masqué, le forum entier, couvert de monuments, et rempli de peuple. Ils s'avançaient alors par la voie Sacrée et se dirigeaient sur le Capitole, qui faisait le fond du tableau. Tout ce motif, avant les travaux récents, passait inaperçu aux yeux d'un visiteur étranger. En réalité, le Forum et le Colisée occupent deux fonds de vallon bien distincts; et entre eux est tendue cette petite arête nue où Titus a élevé le monument de sa gloire et où Néron avait dressé sa statue colossale.

Je comprends enfin un mot de M. Mussolini qui m'était resté obscur. Il ne voulait plus, disait-il, que les monuments fussent des objets de curiosité, qu'on regarde en se penchant sur une balustrade. La via dei Trionfi illustre son dessein. Les automobiles tournent autour de l'arc de Constantin. Un des grands chemins de l'ancienne Rome se rouvre, et les contemporains mettent sans y penser leurs pas sur les empreintes des Quirites. Dans les artères de la ville antique, le Duce fait, comme un sang nouveau, passer la vie moderne.

HENRY BIDOU.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Élections législatives

PARIS (9e arrondissement). — M. Joseph Barthélémy, membre de l'Institut, professeur à la faculté de droit de Paris, ancien député, ancien délégué de la France à la Société des nations, pose sa candidature au siège devenu vacant par suite du décès de M. Adrien Oudin. M. Joseph Barthélémy se présente comme candidat républicain.

SÈVRES (DEUX-). (*Circonscription de Melle*). — Inscrits : 19,163; votants : 15,509.

Suffrages exprimés : 14,930. Majorité absolue : 7,466.

Ont obtenu :

MM. Ferru, rad. soc., 5,459 voix; Grasseau, ind. de gauche, 4,889 v.; Bèche, S. F. I. O., 4,117 v.; Brion, communiste, 334 voix.

(Ballottage).

Il s'agit de remplacer M. François Albert, décédé, qui avait été élu le 1er mai 1932 au premier tour de scrutin, avec 10,852 voix; M. Querm, radical indépendant, avait obtenu 5,552 voix, et le communiste 351.

Conseils généraux

SEINE-ET-OISE. — Voici le résultat du scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche dans le canton de Sèvres, pour l'élection d'un conseiller général, en remplacement de M. Maningue, U. R. D., décédé.

Inscrits : 17,528; votants : 9,386; bulletins blancs ou nuls : 222; suffrages exprimés : 9,164. Ont obtenu : MM. Duroisel, conseiller d'arrondissement, U. R. D., 5,118 voix, élu; Sennac, rad. soc., 2,425 voix; Saget, comm, 1,606 voix; Grousselle, républ. indép., 15 voix.

Lors des dernières élections législatives, au scrutin du 1er mai 1932, M. Sennac, qui était candidat contre M. Bonnefous, député sortant, avait obtenu, dans ce même canton, 4,344 voix.

MEUSE. — *Canton de Verdun.* — Inscrits : 4,398; votants : 3,184; suffrages exprimés : 2,922; majorité absolue : 1,462. Ont obtenu : MM. Léon Floquet, avoué à Verdun (U. R. D.) : 1,621 (élu); Marcel Delangle, architecte (républicain de gauche), 1,132.

Il s'agissait de remplacer M. Victor Schleiter (Centre républicain), victime de la catastrophe de Lagny.

Canton d'Etain. — Inscrits : 1,875; votants : 1,424; suffrages exprimés : 1,338.

M. Humbert (U. R. D.), 1,306 voix (élu) (sans concurrent). Il s'agissait de remplacer M. Didion, maire d'Etain, décédé.

VIENNE. — Au scrutin de ballottage, dans le canton de Vouillé, le résultat a été le suivant :

Inscrits : 3,763; votants : 3,082; suffrages exprimés : 3,052; bulletins blancs ou nuls : 30.

Ont obtenu : MM. Gallet (U. R. D.) : 1,657 (élu); docteur Roux (radical socialiste) : 1,389 voix. Il s'agissait de remplacer M. François Albert, radical socialiste, décédé.

Élections municipales

MARNE (HAUTE). — M. Charles Lurot, premier adjoint, a été élu maire de Saint-Dizier en remplacement de M. Henri Rollin, qui a trouvé la mort dans la catastrophe de Lagny. MM. Thierry, Jaubert et Cavin ont été élus respectivement premier, deuxième et troisième adjoints. Il y avait 25 votants.

SAONE (HAUTE). — Le décès de M. Paul Morel, maire de Vesoul, président de l'association des maires de France, tué dans la catastrophe de Lagny, a provoqué des élections municipales partielles à Vesoul, portant sur trois sièges.

Le 4 février, deux listes de gauche et deux candidats avaient sollicité les suffrages des électeurs, mais il y avait eu ballottage.

Aujourd'hui ont été élus : MM. Jolyos, rad. soc., 683 v.; Lemerle, rad., 625 v.; Mauroy, synd., 828 v.

NOUVELLES DU JOUR

Une adresse du maire de Verdun à M. Gaston Doumergue

M. René Panau, maire de Verdun, a télégraphié à M. Doumergue :

La ville de Verdun, sauvée par l'union de tous les Français, exprime au grand citoyen qui vient de la réaliser à nouveau pour le salut du pays ses respectueuses félicitations.

Une lettre de M. Gaston Doumergue

M. Louis Renault, président du Conseil général, a reçu la lettre suivante du président du conseil :

Mon cher président,

Je m'empresse de vous accuser réception de l'ordre du jour voté hier par le bureau du Conseil général de la Seine que vous voulez bien me communiquer.

Je suis infiniment sensible aux sentiments qu'il traduit à mon égard et ne doute pas que l'appel qu'il adresse à la population du département de la Seine ne soit immédiatement entendu.

Dans une même pensée d'union et d'apaisement, je vous exprime mes bien sincères remerciements et vous assure de mon entier dévouement.

GASTON DOUMERGUE.

Conseil de cabinet

Les ministres se sont réunis en conseil de cabinet hier, à 17 heures, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Les déplacements ministériels

Le conseil a décidé que les déplacements ministériels ou les présidences de cérémonies par des membres du gouvernement sont supprimés jusqu'à nouvel ordre.

L'arrestation de Bonnaure et Sacazan

M. Henry Chéron, garde des sceaux, a fait connaître que l'arrestation de M. Bonnaure, député, et celle de M. Sacazan, banquier, étaient un fait accompli.

L'exercice de la profession d'avocat

M. Chéron a donné communication du décret qu'il soumet au Conseil d'Etat pour modifier et compléter le règlement d'administration publique du 20 juin 1920 sur l'exercice de la profession d'avocat.

Le statut de la magistrature

Le garde des sceaux, d'autre part, a donné lecture d'un projet de décret qu'il va soumettre au Conseil d'Etat, relatif au statut de la magistrature, et qui exige, pour la nomination à un poste de siège égal ou supérieur aux fonctions de juge de 1re classe ou de président de 3e classe, la présentation par une commission présidée par le premier président de la Cour de cassation, d'une liste de trois noms, sur laquelle le garde des sceaux fixera son choix.

Au conseil de l'ordre de la Légion d'honneur

Sur la proposition de M. Henry Chéron, M. Labbé, ancien directeur de l'enseignement technique, grand-croix de la Légion d'honneur, a été nommé membre du conseil de l'ordre, en remplacement de M. de Selves, décédé.

La réponse de la France à l'Autriche

M. Louis Barthou, ministre des affaires étrangères, a soumis au conseil le texte de la réponse qu'il se disposait à remettre au ministre d'Autriche sur l'intention manifestée par le gouvernement autrichien de saisir le conseil de la Société des nations des difficultés qui se sont élevées entre lui et l'Allemagne.

La note de M. Barthou, approuvée par le conseil, accepte dans son principe et sans examiner pour l'instant les modalités, la suggestion faite par le gouvernement fédéral pour maintenir l'indépendance de l'Autriche.

La grève générale

M. Albert Sarraut, ministre de l'intérieur, a communiqué au conseil les renseignements qu'il a réunis sur les manifestations de la grève générale à Paris et en province. Il a exposé également les conditions dans lesquelles s'était déroulée cet après-midi, à la place de la Nation, une démonstration qui, jusqu'à sa dislocation, n'a donné lieu à aucune collision sérieuse entre les manifestants et le service d'ordre.

L'amélioration de la situation financière

M. Germain-Martin, ministre des finances, a donné des précisions sur les indices d'amélioration immédiate de la situation financière. Les demandes de remboursement de valeurs à court terme au Trésor sont insignifiantes. Le cours des rentes a progressé pour le 3 0/0 de 0 fr. 90, et le 4 1/2 0/0 A de 1 fr. 15. Les retraits d'or de la Banque de France ont été très minimes. Le cours du dollar se rapproche de la parité.

Le reste du conseil a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Les prochains conseils

Le prochain conseil de cabinet aura lieu demain mercredi, à 18 heures, au ministère des affaires étrangères.

Le conseil des ministres, qui avait été primitivement prévu pour aujourd'hui, est reporté à jeudi, à 10 heures. Ces deux réunions seront en partie consacrées à la lecture et à l'approbation de la déclaration ministérielle.

Pour le vote du budget

A l'issue d'une conférence qui a réuni, dans le cabinet du ministre des finances, MM. Flandin, Lamoureux, Marin, Chéron et Piétri, anciens ministres des finances et ministres dans le cabinet actuel, et MM. Jacquier et Régnier, rapporteurs généraux des finances de la Chambre et du Sénat, M. Germain-Martin a fait la déclaration suivante :

Dès samedi, j'ai procédé à l'étude de toute la situation des finances publiques aussi bien de la trésorerie que des conditions les meilleures pour faire voter le budget et donner à la nation l'impression de l'ordre et de la marche normale des services.

Cette situation a été exposée de façon très complète au conseil de cabinet de samedi soir.

Le gouvernement a pris la décision de procéder à l'examen des moyens les meilleurs :

1° Pour obtenir le vote du budget dans le plus bref délai possible.

2° Pour ramener ainsi dans la nation et dans les esprits le calme qui est nécessaire dans les circonstances présentes.

Une réunion s'est tenue ce matin au ministère des finances entre les anciens ministres des finances et les rapporteurs généraux du budget. Des prises de contact ont eu lieu entre le ministre des finances et MM. les présidents des deux Chambres et les présidents et rapporteurs généraux des commissions des finances de la Chambre et du Sénat afin que les représentants autorisés du Parlement soient informés sur les problèmes financiers actuels, sur leur possibilité de solution et soient placés en situation qui leur permette de donner d'utiles avis.

Les résultats de tout le travail accompli ce matin dans les conditions ainsi précisées et au cours de la journée d'hier par le service des finances seront portés à la connaissance du gouvernement ce soir et demain matin.

Les cabinets ministériels

Ministère de la marine

M. Piétri, ministre de la marine militaire, a constitué son cabinet de la manière suivante :

Chef de cabinet (cabinet militaire) : le vice-amiral Darlan.

Chef adjoint : le capitaine de vaisseau Fenard.

Sous-chefs : le capitaine de frégate Dupré; le capitaine de frégate Battet.

Chef de cabinet (cabinet civil) : M. Albert Tajasque.

Chef adjoint : M. Leca, inspecteur des finances.

Chef du secrétariat particulier : M. Pennaforte.

Attachés : MM. Deshales, Giacinti, Monlau.

Ministère des P. T. T.

Le cabinet de M. Mallarmé, ministre des P.T.T., a été constitué de la façon suivante :

Chef de cabinet : M. Emile Bargeon.

Chef adjoint : M. René Aucourt.

Attachés : MM. Georges Borrot, chargé du service parlementaire (Sénat); Pierre Lecene, chargé du service parlementaire (Chambre des députés).

Ministère des pensions

M. Rivollet, ministre des pensions, a constitué son cabinet de la façon suivante :

Chef de cabinet : M. Julien Truchelut.

Chefs adjoints : MM. Bernard Audry et Georges Pelicier.

Chef du secrétariat particulier : M. Henri Gueux.

Attachés : MM. François Xeridat (Chambre); Pierre Morel (Sénat).

[Tous les membres du cabinet sont titulaires de la carte du combattant.]

M. Paul Reynaud à Lille

Au cours d'une réunion organisée à Lille par l'Entente républicaine démocratique du département du Nord, M. Paul Reynaud a pris la parole et a dit notamment :

Une immense espérance traverse, en ce moment, le pays. La douloureuse journée du 6 février est une date dans notre histoire d'après guerre. Comme frappée de paralysie, la France était absente de l'Europe qui se tord dans des convulsions d'où peut sortir la guerre; elle s'enfonçait dans la crise, au moment où les autres pays commencent à en sortir; malgré l'or accumulé, le franc était en péril prochain. L'angoisse du lendemain étreignait chaque Français. De là est sorti le mouvement auquel la France doit le ministère d'union nationale présidé par M. Doumergue.

Notre peuple a repris confiance en lui-même. Hier, il sentait le besoin d'agir, mais il était sans foi. Aujourd'hui, il est pris, à son tour, par l'enthousiasme collectif qui a gagné les autres peuples même au delà de l'océan et qui les soulève au-dessus d'eux-mêmes et de leurs souffrances quotidiennes. Il reste profondément attaché à la liberté mais il veut un pouvoir qui ne soit un sujet de dérision ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Il enfante, en ce moment, une formule de régénération qu'il veut française.

Tous les Français, dont nous sommes, qui sont attachés au régime parlementaire, sentent que, pour lui, l'heure du choix a sonné : se réformer ou disparaître. C'est l'heure de Turgot. La monarchie n'a pas compris. La République comprendra-t-elle?

Chez les radicaux socialistes de la Seine-Inférieure

La fédération radicale socialiste de la Seine-Inférieure a tenu son assemblée générale au cours de laquelle elle a adopté un ordre du jour qui, après avoir déploré les événements des derniers jours et critiqué « la défaillance dans la volonté des gouvernements issus des dernières élections », demande impérativement la réunion d'un congrès extraordinaire chargé d'effectuer un travail d'épuration des cadres du parti et d'établir un plan à offrir au parti et au pays.

La fédération décide que si satisfaction n'est pas donnée à cette demande dans le délai d'un mois, elle prendra elle-même l'initiative d'un congrès auquel elle convoquera toutes les fédérations animées d'une même pensée.

Au parti socialiste de France

Le conseil d'administration de la fédération du Var du parti socialiste de France, instituée par MM. Renaud, Raynaud, Carmagnole et Chometon, s'est réuni d'urgence pour signifier au secrétaire général du parti, à Paris, combien sera grave, pour l'avenir de la section fédérale varoise, le maintien de la présence de M. Marquet dans le cabinet Doumergue.

A l'issue de cette réunion, M. Auguste Raynaud a d'ailleurs adressé à M. Marcel Déat, secrétaire général du parti socialiste de France, une lettre disant :

Mon cher camarade,

En raison de la nouvelle et assez surprenante orientation politique prise par notre groupe, je me vois dans la pénible obligation de vous adresser ma démission.

J'ai à peine besoin de vous indiquer qu'en reprenant ma liberté et mon indépendance je n'ai qu'un souci : souci de pouvoir continuer à combattre, sans compromission et sans faiblesse, pour la sauvegarde des libertés ouvrières et démocratiques si gravement menacées.

Un ordre du jour du conseil de l'ordre de Rouen

Le conseil de l'ordre des avocats près la cour d'appel de Rouen ont voté un ordre du jour dont voici la conclusion :

Demande très respectueusement, mais très instamment, à M. le président de la République le dépôt d'un projet de loi, appelé à la procédure d'extrême urgence, tendant à :

1° Décider l'incompatibilité de la profession d'avocat avec l'exercice d'un mandat parlementaire;

2° Interdire à tous les membres de l'une ou l'autre Chambre de s'intéresser, sous quelque forme que ce soit, au fonctionnement d'un cabinet d'avocat;

3° Prendre les mesures indispensables pour qu'il soit avéré aux yeux de tous des citoyens que la magistrature française est et demeure, en toutes circonstances, indépendante de toute intervention politique, et prévenir ou réprimer très énergiquement toute influence qui s'exercerait ou tenterait de s'exercer dans ce but.

Les déclarations d'impôt sur le revenu

En réponse à la question posée par M. René Failliot au sujet des nouvelles feuilles de déclaration d'impôt sur le revenu et des sanctions encourues par les contribuables qui n'indiqueront, dans leurs déclarations, que le montant de leurs revenus par catégories, comme ils l'ont également fait les années précédentes, l'administration préfectorale publie au *Bulletin municipal* les renseignements que lui a fournis l'administration des contributions directes :

Aux termes de l'art. 86 des lois codifiées relatives aux impôts cédulaires et à l'impôt général sur le revenu (décret du 15 octobre 1926), les contribuables sont tenus de souscrire et de renouveler, chaque année, sous la foi du serment, une déclaration de leur revenu, avec l'indication, par nature de revenu, des éléments qui le composent.

C'est en vertu de ce texte que les formules de déclaration, tant anciennes que nouvelles, ont toujours comporté une mention précisant que « l'indication des revenus par catégorie est obligatoire ».

Mais l'art. 40 de la loi du 28 février 1933 a rendu également obligatoire la déclaration du revenu net réel des propriétés louées ou affermées, après déduction des impôts à leur charge, ainsi que des frais de gestion, d'assurances, d'entretien et d'amortissement du capital immobilier. Les propriétaires ont, toutefois, la faculté d'évaluer forfaitairement les charges autres que les impôts, à raison de 30 0/0 du montant du revenu brut.

L'application de cette nouvelle disposition légale a donc nécessité une modification du libellé des déclarations, en ce qui touche les revenus des propriétés foncières, bâties ou non bâties.

Le paragraphe 2 de la nouvelle formule reproduit les indications du même paragraphe de l'ancienne déclaration (compte tenu des observations qui étaient indiquées dans la partie gauche du cadre) en mentionnant, toutefois, les intérêts des livrets de la Caisse d'épargne et des tantièmes, jetons de présence, parts de bénéfices des sociétés à responsabilité limitée. Mais il s'agit là de simples précisions de nature à éclairer les contribuables sur l'étendue de leurs obligations, telles qu'elles découlent de la législation déjà en vigueur ou de la jurisprudence.

Il en est de même des indications demandées par la nouvelle formule en ce qui concerne les recettes et les frais professionnels des artisans, ainsi que les recettes et les dépenses des redevables de la cédule des professions non commerciales; ces derniers, notamment, sont tenus, en effet, d'indiquer, en vertu de l'art. 57 des lois codifiées, le montant de leur bénéfice brut, celui de leurs dépenses et le chiffre de leur bénéfice net.

En définitive, les nouvelles formules n'imposent aux déclarants aucune obligation qui n'ait été formellement prévue par la loi. Elles contiennent seulement un certain nombre de questions qui ne figuraient pas sur les anciennes formules et qui ont pour but d'éclairer les contribuables et de leur éviter d'avoir à répondre ultérieurement à de nombreuses demandes d'éclaircissement que les contrôleurs se trouveraient dans l'obligation de leur adresser, en exécution de l'art. 91 des lois codifiées.

Mais il va sans dire que les contribuables qui, de bonne foi, ne répondraient pas exactement aux diverses questions qui leur sont posées, dans leur propre intérêt, n'encourraient *ipso facto* aucune sanction.

Ceux d'entre eux qui se borneraient à n'indiquer que le montant de leurs revenus, par catégories, ne pourraient, toutefois, se dispenser, par la suite, de fournir au contrôleur sur demande spéciale de cet agent, les précisions qu'ils se seraient abstenus de mentionner dans leur déclaration et qu'ils sont tenus de produire en vertu, suivant les cas, des articles 10, 59 et 91 des lois codifiées relatives aux impôts cédulaires et à l'impôt général sur le revenu.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

Le plus grand calme n'a cessé de régner hier, à la Chambre, où les précautions avaient été renforcées : les portes closes de tous côtés et surveillées par des agents et des gardes casqués ne s'entrouvraient que pour laisser passer les rares habitués — députés ou journalistes. Le service d'ordre à l'intérieur avait été renforcé par un détachement du 46e d'infanterie. Une pompe à incendie était prête à être mise en batterie.

Les députés socialistes, présents à Paris, s'étaient donné rendez-vous à 13 heures au Palais-Bourbon d'où ils sont partis un peu plus tard en automobile pour le lieu de concentration et de prendre la tête du cortège.

La discussion budgétaire

M. Malvy a annoncé, l'après-midi, qu'il avait convoqué la commission des finances, vendredi, pour achever la discussion de la loi de finances — qui est à peine commencée.

En vue de hâter le débat budgétaire, il a envisagé plusieurs procédés : d'abord hâter les délibérations concernant les budgets de dépenses des ministères.

Mais ce système ne pourrait aboutir qu'avec le consentement général. N'y aurait-il pas de l'obstruction à l'extrême gauche?

Aussi le président de la commission a-t-il suggéré d'autres solutions, notamment la reconduction du budget de 1933 ou — ce qui revient à peu près au même — le vote de dix nouveaux douzièmes provisoires.

Ce qu'il faut, selon lui, obtenir c'est une sorte de vote global afin d'éviter les discussions trop longues. Celles-ci peuvent d'autant mieux être écourtées que le Parlement a passé son temps jusqu'à la fin de 1933 à s'occuper des problèmes financier et budgétaire.

Une fois le budget voté et prises les mesures que commande l'état de la trésorerie, la Chambre pourrait se mettre en congé. Rappelons à ce sujet qu'il n'est pas possible de lire le décret de clôture de session ordinaire tant que celle-ci n'a pas duré cinq mois au minimum, c'est-à-dire cette année-ci avant le 9 juin. Le président peut toutefois à deux repris ajourner les Chambres pendant un mois.

Une attitude de M. Bergery

Une dépêche de Mantes annonces qu'au cours d'une réunion publique tenue hier après-midi, M. Bergery, député de Seine-et-Oise, membre de la gauche indépendante, a déclaré qu'il se démettrait, cette semaine, de son mandat, et se présenterait à nouveau devant ses électeurs.

Je considère, a dit M. Bergery, ce qui vient de se passer comme un défi lancé par l'émeute parisienne au suffrage universel. A l'heure où s'opère ainsi un retournement de majorité, à l'heure où l'on dit et où l'on imprime que les représentants du peuple, fidèles aux engagements électoraux de 1932 ne représentent plus la volonté de ceux qui les ont élus, le courage et l'honnêteté politiques les plus élémentaires leur font un devoir, non de s'accrocher à leur mandat, mais de retourner devant le peuple lui-même.

Il est probable que M. Bergery motivera sa décision à la tribune lors de la présentation du ministère devant les Chambres.

M. André Grisoni quitte le parti radical socialiste

M. André Grisoni, député, maire de Courbevoie, vient d'adresser une lettre à M. Herriot, président du parti radical socialiste, dans laquelle il lui demande d'accepter sa démission du groupe et du parti radical.

Dans cette lettre, le député de la Seine dit notamment :

A plusieurs reprises, j'ai observé la discipline du groupe contre mon gré, et j'ai voté ainsi contre des engagements pris devant mes mandants. Je ne veux plus le faire.

Mardi dernier, le groupe a refusé de m'accorder la liberté de voter selon ma conscience lorsque je me suis élevé contre l'injustice indiscutée dont était victime mon ami Jean Chiappe. Malgré ce refus, je suis resté à mon poste : j'ai voté pour la défense républicaine.

Aujourd'hui, je me rends compte, après la terrible leçon des événements, que le parti radical est, malheureusement, devenu le champ clos des rivalités de personnes et qu'il est continuellement manœuvré par des hommes qui sacrifient à leur passion du pouvoir les intérêts et l'avenir de la patrie.

Le destin du parti radical était de ne jamais se séparer de la nation. Les hommes qui, récemment, ont pris devant le pays de si tragiques responsabilités, ont provoqué entre la nation et ce parti un divorce que je déplore. Je ne puis plus rester dans un parti qui n'a pas le courage de se réconcilier avec la nation. Je m'en vais.

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Académie des sciences

M. Mesnil présente un travail de MM. Levaditi et Vaisman et Mlle Schœn sur les propriétés biologiques du virus syphilitique contenu dans les syphilomes résiduels des animaux prémunis. — M. d'Ocagne transmet une note dans laquelle M. J.-A. Grégoire donne la théorie géométrique d'un phénomène de choc observé dans les différentiels d'automobile à essieux arrière oscillants. — M. Cotton présente une note de M. Savornin sur le phénomène de diffraction éloignée et deux travaux sur la fluorescence dont les auteurs sont M. Kastler et M. Génard. — M. Delépine communique une note de chimie organique de MM. Prévost et Losson.

Présentation d'ouvrage. — M. Marchal offre à l'Académie les deux volumes contenant les travaux présentés au 5e congrès international d'entomologie (Paris 18-24 juillet 1932).

FEUILLETON DU *Temps*

DU 14 FEVRIER 1934

LA MUSIQUE

« Diabolus in musica »

A la fin de la saison dernière, j'ai attiré votre attention sur une brochure, à la fois acerbe et judicieuse, intitulée *Comment il ne faut pas interpréter Carmen, Faust, Pelléas* (1). J'avais alors tenté de tracer un portrait du curieux homme qu'est l'auteur de cette livraison, M. D.-E. Inghelbrecht, compositeur d'une subtile essence et chef d'orchestre de haut rang.

M. D.-E. Inghelbrecht, qui suffit avec variété et agrément à sa nouvelle tâche d'écrivain musical, nous apporte aujourd'hui un recueil plus important de remarques spirituelles, griffantes ou fort utiles à connaître. Il ne modère plus tant sa verve ni sa fougue. Il ose asséner quelques vérités mortifiantes à ses confrères et aux chefs d'orchestre et directeurs qui manquent à faire leur métier en conscience.

M. Inghelbrecht a, probablement, davantage de loisirs pour développer sa pensée. Il ne s'est, en effet, plus montré depuis six mois à la tête des instrumentistes de l'Opéra-Comique, malgré sa maîtrise généralement reconnue. On ne l'a pu applaudir récemment qu'aux Concerts-Pasdeloup et aux séances des émissions fédérales des stations radiophoniques d'Etat, où il est apparu comme le seul chef d'orchestre qui rappelle présentement la géniale manière de M. Arturo Toscanini.

C'est d'ailleurs à l'incomparable maestro qu'est dédié le livre que M. Inghelbrecht vient de publier sous ce titre bizarre *Diabolus in musica* (2). L'auteur a cru devoir intituler ainsi ses derniers essais parce qu'un critique l'a surnommé « diabolus in musica ». M. Inghelbrecht n'avait qu'à ouvrir un dictionnaire latin-français (celui de Quicherat ou celui de Benoist et Gœlzer) pour s'apercevoir que ce titre n'était pas « le mieux approprié » à son ouvrage. « Diabolus » en latin signifie d'abord « esprit du mensonge », et ne répond évidemment d'aucune façon aux franches préoccupations de notre énergique moraliste musical.

Mais laissons cela, et ne considérons que les démonstrations vivantes, les jugements scrupuleux, mordants, inflexibles, que le compositeur d'*El Greco* a réunis dans son volume. Sans quitter le ton badin ou railleur, M. Inghelbrecht ne ménage personne. Il prononce ses réquisitoires et ses verdicts familièrement, à demi-voix, avec malice. Il manie sa baguette de chef d'orchestre comme une férule avec laquelle il donnerait plaisamment sur les doigts des mécréants de la musique ou, selon l'expression de Berlioz, des « grotesques » de la musique.

En tête de chaque chapitre, l'auteur de *Diabolus in musica*, à l'instar de l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*, indique sommairement de quoi il va être question. Tout d'abord, M. Inghelbrecht établit une distinction très nette entre « l'instruction et l'éducation », entre ceux qui « servent la musique et ceux qui se servent d'elle ». Il demande que tous les élèves du Conservatoire soient obligés à suivre la classe d'orchestre, afin qu'ils puissent s'imprégner d'une « culture générale ». Il est scandaleux de voir virtuoses et chefs d'orchestre déformer publiquement les œuvres qu'ils sont appelés à interpréter. Des « principes fondamentaux devraient être inculqués à tous, dès l'enfance ». Comment souffre-t-on que cette pianiste en renom arrange à sa fantaisie un *concerto* de Mozart ? Le plus fort est que, lorsqu'on lui en fait la remarque, elle réponde :

— Mais je l'orne, cher ami, je l'orne !

Le respect des maîtres ni le goût ne sont, selon M. Inghelbrecht, des vertus innées. Ce sont des qualités qu'on acquiert et entretient en soi par une éducation bien comprise et poussée, car les enfants inclinent au mauvais goût comme aux mauvais instincts. En ce sens, l'action exercée par les premiers maîtres sur l'esprit de leurs jeunes auditeurs est décisive.

M.